



CONCOURS DE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES
PERSONNELS DE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT
D'ENSEIGNEMENT OU DE FORMATION RELEVANT DU
MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE (CONCOURS
DE TYPE TROISIÈME VOIE) SESSION 2022

Le RECTORAT DE LA MARTINIQUE communique l'ouverture des registres d'inscription aux CONCOURS DE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION OU DE FORMATION RELEVANT DU MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE (CONCOURS DE TYPE TROISIÈME VOIE) SESSION 2022:

INSCRIPTION :

Du MARDI 18 JANVIER 2022 à partir de 12h00 (heure de Paris)
au JEUDI 17 FEVRIER 2022 à 17H00 (heure de Paris).

Le concours suivant est géré dans l'application CYCLADES

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

Très important: chaque candidat conserve son **identifiant et son mot de passe** afin d'effectuer des modifications, DE TELEVERSER les pièces justificatives et faire le suivi du concours concerné (convocation, relevé de notes etc...)

1- Le concours de recrutement de Personnels de direction est ouvert

- ✓ Personnels de classe normale concours type de 3^{ème} voie

A. Pour les pièces justificatives, le TELEVERSEMENT se fera dans l'application CYCLADES:

- ✓ Le dernier diplôme obtenu ou titre (pour certains concours)
- ✓ Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- ✓ Photocopie de l'attestation indiquant votre position régulière au regard des obligations de service national de l'état dont vous êtes ressortissants
- ✓ L'état de services visé par le supérieur hiérarchique et la Direction des personnels du Rectorat
- ✓ L'arrêté de nomination en qualité d'agent titulaire ou non titulaire
- ✓ L'arrêté sur lequel figure l'échelon actuel
- ✓ Justificatifs de l'état des services: les photocopies du contrat ou des contrats:
 - d'une ou de plusieurs activités professionnelles effectuées sous contrat de droit privé,
 - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
 - d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.
- ✓ La demande de dispense de titre ou de diplôme par les mères ou pères de famille (photocopie du livret de famille ou attestation sur l'honneur) etc
- ✓ Les demandes d'aménagement d'épreuves pour les candidats présentant un handicap ou un cas particulier etc...
- ✓ Photocopie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté
- ✓ Attestation indiquant la jouissance de vos droits civiques dans votre pays d'origine
- ✓ Afin de vérifier votre éligibilité, vous devez fournir tout document vous permettant de justifier le droit à concourir au titre de candidat de nationalité britannique (exemple : arrêté de titularisation dans la fonction publique française).
- ✓ Formulaire permettant de procéder à la vérification de vos antécédents judiciaires

1- Personnels de direction concours 3^{ème} voie :

Les documents justificatifs pour le concours session 2022 sont à [TELEVERSER](#) dans votre espace candidat sur CYCLADES à la Rubrique « Mes justificatifs » respectivement:

Du **MARDI 18 JANVIER 2022** à partir de 12h00 (heure de Paris)

au **LUNDI 21 FEVRIER 2022** à 23H59 (heure de Paris).

Autre document justificatif pour le ou la candidat(e) en situation de handicap le certificat médical sur lequel figurent les aménagements d'épreuves souhaitables est à [TELEVERSER](#) dans votre espace candidat sur CYCLADES à la Rubrique « Mes justificatifs » respectivement:

Du **MARDI 18 JANVIER 2022** à partir de 12h00 (heure de Paris)

au **LUNDI 28 FEVRIER 2022** à 23H59 (heure de Paris).

Concours de type troisième voie

Les épreuves d'admissibilité auront lieu mardi 22 et mercredi 23 mars 2022.

Attention !!! Chaque candidat doit vérifier les informations qui peuvent évoluer dans son compte personnel CYCLADES et respecter les dates fixées dans l'application CYCLADES pour le TELEVERSEMENT des pièces justificatives.

B. Documents à adresser par [COURRIER](#) pour tous les concours au:

Rectorat – Direction des Examens et Concours DEC3 –

Les Hauts de Terreville 97233 SCHOELCHER

Du MARDI 18 JANVIER 2022 au JEUDI 17 FEVRIER 2022

(le cachet de la poste faisant foi)

- ✓ **Le récapitulatif de votre inscription**
- ✓ **3 petites enveloppes à fenêtre**, timbrées au tarif en vigueur pour les lettres prioritaires (timbre rouge) sans porter votre nom et prénom
- ✓ **1 enveloppe à fenêtre grand format** (23 x 32.5) affranchie à 2.80 € (ne pas reporter le nom, le prénom et l'adresse sur les enveloppes)

RECOMMANDATIONS GENERALES :

Avant de vous inscrire au concours, il est recommandé de consulter le site du ministère, education.gouv.fr (**rubrique métiers et ressources humaines puis concours**) pour prendre connaissance des conditions de diplômes, conditions particulières propres à chaque concours, d'ancienneté et les modalités de téléchargement des dossiers RAEP (de certains concours).

Conditions spécifiques du concours de type troisième voie

Vous devez justifier de l'exercice, durant au moins 8 années au total :

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles effectuées sous contrat de droit privé,
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale
- d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si vous n'aviez pas, lorsque vous les exerciez, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours.

Les périodes au cours desquelles l'exercice de plusieurs activités et mandats a été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre. Ces conditions de candidature sont appréciées au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert.

Attention : Afin de prévoir l'organisation générale des concours et les convocations des candidats, il vous est demandé de fournir tous les documents réclamés aux dates prévues.

Les dossiers non transmis à la DEC3 entraîneront l'annulation des candidatures.

Transmis pour diffusion :

A Madame l'IA - DAASEN

A Mesdames et Messieurs les I.E.N., I.E.N. ET- EG et les I.A. - I.P.R.

A tous les chefs d'établissement publics et privés sous contrat d'enseignement du 1^{er} degré et du 2nd degré

A Mesdames et Messieurs les directeurs, les chefs de bureau, les chefs de services du Rectorat,

Au responsable de l'Université des Antilles

Au directeur de l'INSPE

Contacts et mails de la DEC3 : dec3.concours@ac-martinique.fr Standard : 0596 52 25 00

05 96 52 25 45

Personnels d'encadrement : - Personnels de Direction (PERDIR)
- Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IA-IPR)
- Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN)